

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300-600ST BELUGA

Voilures - Inspection de la peau d'extrados au niveau du longeron avant (ATA 57)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300-600ST tous modèles certifiés et tous numéros de série.

RAISON :

Le programme d'essais de fatigue A300-600 à l'échelle 1:1 a révélé la formation de criques sur la peau d'extrados entre les nervures 1 et 7, au niveau des trous de fixation vers le longeron avant.

Le développement de telles criques affecterait l'intégrité structurale de la cellule avion.

ACTION :

- 1) Avant accumulation de 22000 vols, effectuer une inspection visuelle détaillée, si nécessaire confirmer les résultats par une inspection Courants de Foucault et réparer, suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-57-6045.
- 2) Répéter ce même programme d'inspection à des intervalles n'excédant pas 8 000 vols.

Nota :

Le nombre des "Touch and Go" pourra être négligé s'il est inférieur à 5 % du nombre de vols entre deux inspections consécutives.

Quand le nombre de "Touch and Go" dépasse 5 % du nombre de vol entre deux inspections consécutives, tout "Touch and Go" au-delà des 5 % sera comptabilisé comme un vol supplémentaire.

REFERENCES :

- Consigne de Navigabilité A300-600 N° 97-374-238(B)
- Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-57-6045
(ou toute révision ultérieure éditée)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 23 JANVIER 1999

SUPERSEDED